

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de juin, le Conseil municipal de la Commune de **POUILLY-les-NONAINS** s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de **M. Eric MARTIN**, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoint, Mmes et MM. Lysiane CHATELUS, Annette CARTIER DUBOST, Laëtitia DUFOUR, Anthony FAYET, Yves GAULIER, Pierre Alexandre GIRARD, Catherine MOUILLER Pierrick MURCIER Christiane ROSSILLE, Martine MERIGOT, Christophe CHAIZE

Absents excusés : Pierre CREPIN, pouvoir à L CHATELUS, Sandrine DELFIEU, pouvoir à L DUFOUR

Absente : Samyha LOUBIBET

Date de la convocation : vendredi 2 juin 2023

Secrétaire élue pour la séance : Lysiane CHATELUS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20230609-DCM202329-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2023

N° 2023-29 OBJET : GARDERIE SCOLAIRE – TARIF au 1^{er} septembre 2023

Madame FILLION, Adjointe, responsable de la commission « Enfance, Scolarité Affaires Sociales » indique qu'il convient de fixer le tarif de la garderie scolaire pour la rentrée de septembre 2023.

Elle rappelle que le prix pour l'année scolaire 2022/2023 est de 1.15 €.

Après discussion avec sa commission lors d'une précédente réunion, elle propose aux membres du Conseil municipal d'appliquer un tarif de 1.16 € pour l'année scolaire 2023/2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de fixer le montant de la garderie scolaire à **1.16 € à compter du 1^{er} septembre 2023.**



Le Maire, Eric MARTIN

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Affiché et publié le lendemain.
Pour copie conforme : en Mairie le 10 juin 2023

La secrétaire de séance, Lysiane CHATELUS